



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON

DATE : 6 février 2017

HEURE: 19h30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : Madame la conseillère Nathalie Bédard et messieurs les conseillers Serge Poirier, Kenneth Hill, Winston Bresee et John Hawley.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Louis Dandenault.

Madame la conseillère Veerle Beljaars est absente.

M. Pierre Largy, directeur général, Mme Julie Lamarche, greffière, Mme Suzanne Lessard, trésorière, et M. Marc-Antoine Dunlavey, conseiller en urbanisme, sont présents à la séance.

Il y avait 21 personnes dans l'assistance.

2017-02-041

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Serge Poirier
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-042

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, tel que modifié, le point affaires nouvelles demeurant ouvert :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Examen et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

4.1 Réponses aux questions des séances précédentes

4.2 Dossiers d'intérêt public - évolution

4.3 Questions

5. ADMINISTRATION

5.1 Participation d'un élu et d'un employé à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant de la Haute-Yamaska

5.2 Autorisation de paiement du premier versement pour la contribution financière 2017 à la Corporation de développement Économique de Sutton

5.3 Appui au Regroupement pour un Québec en santé

5.4 Soutien moral à la Ville de Québec suite à la tuerie dans une mosquée

6. RÈGLEMENTS

6.1 Avis de motion : Règlement décrétant une dépense de 191 945 \$ et un emprunt de 191 945 \$ pour la mise à niveau des étangs aérés et de leurs équipements

6.2 Avis de motion : Règlement modifiant le règlement numéro 274 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2017

7. TRÉSORERIE

7.1 Dépôt du rapport des dépenses autorisées pour la période du 1er janvier 2017 au 31 janvier 2017

7.2 Dépôt du rapport des paiements effectués y incluant le bordereau des paies, et ce, pour la période du 1er janvier au 31 janvier 2017

7.3 Examen et approbation de la liste des comptes à payer datée du 1er février 2017

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Dépôt du rapport comparatif mensuel pour les permis de construction / rénovation / réparation / transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines

8.2 Dépôt du rapport comparatif mensuel pour les permis généraux et permis de lotissement

8.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à des travaux de rénovation extérieure pour le bâtiment situé au 22 rue Principale Nord, sur le lot 4 848 545 du cadastre du Québec (2016-90051)

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017

9.2 Désignation de la nouvelle personne responsable du Programme d'Entretien Préventif (PEP)

10. DIRECTION GÉNÉRALE

11. GREFFE

11.1 Autorisation de signature d'une transaction et quittance avec M. Gilles Boucher

11.2 Ordonnance de vendre des immeubles pour défaut de paiement de taxes

11.3 Autorisation à enchérir en regard des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes par la MRC Brome-Missisquoi

11.4 Remboursement de la garantie d'exécution à Classement Luc Beaudoin inc.

11.5 Autorisation de signature de l'Entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics

11.6 Autorisation de signature du contrat d'édition gratuite pour la production d'un calendrier 2018

11.7 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ.

11.8 Autorisation de signature de l'Entente pour la gestion du réseau des sentiers pédestres avec le Parc d'Environnement Naturel de Sutton

12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Adoption des grilles salariales pour les postes des employés de loisirs pour la saison estivale 2017

12.2 Amendement à la résolution numéro 2016-12-649 intitulée «Utilisation gratuite du gymnase de l'école de Sutton pour des activités pour les enfants de 0 à 5 ans»

12.3 Avenant numéro 3 - projet d'aménagement du parc Goyette-Hill phase III

12.4 Autorisation de paiement des coûts pour le branchement par Hydro Québec au parc municipal Goyette-Hill

12.5 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 3 pour l'aménagement du parc Goyette-Hill phase 3

12.6 Autorisation de passage du tour cycliste « Gran Fondo Cantons-de-l'Est édition 2017 » le 4 juin 2017

13. CULTURE

14. SÉCURITÉ INCENDIE

- 14.1 Démission de M. Michael Watson, à titre de pompier au sein du service de sécurité incendie
- 14.2 Démission de Mme Joan Bell à titre de première répondante au sein du service des premiers répondants
- 14.3 Démission de M. Samuel Gagné à titre de premier répondant au sein du service des premiers répondants
- 14.4 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel du service de sécurité incendie par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi
- 14.5 Nomination de membres à titre de cadets-pompiers au sein du service de sécurité incendie

15. AFFAIRES NOUVELLES

- 15.1 Mandat à la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau inc.
- 15.2 Contribution financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - 20 000 \$ - aide à l'amélioration du réseau routier municipal - chemins Draper et Scenic
- 15.3 Contribution financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - 30 000 \$ - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal- chemins Draper et Scenic
- 15.4 Demande d'aide financière au fonds de défense de la Fédération québécoise des municipalités
- 15.5 Demande d'aide financière au fonds de défense de l'Union des municipalités du Québec

16. CORRESPONDANCE / DÉPÔT

17. Deuxième période de questions du public

18. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2017-02-043

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Dossiers d'intérêt public – évolution

Le maire fait état de la situation de certains dossiers d'intérêt public.

Questions

Des citoyens questionnent les membres du Conseil.

2017-02-044

PARTICIPATION D'UN ÉLU ET D'UN EMPLOYÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de l'Organisme de bassin versant de la Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bassin versant de la Haute-Yamaska tiendra son assemblée générale annuelle le vendredi 17 février 2017, à St-Alphonse-de-Granby;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Kenneth Hill et Marc-Antoine Dunlavey désirent participer à cette assemblée;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER messieurs Kenneth Hill et Marc-Antoine Dunlavey à participer à l'assemblée générale annuelle de l'organisme de bassin versant de la Haute-Yamaska qui aura lieu le vendredi 17 février 2017, à St-Alphonse-de-Granby et pour laquelle des frais de 60,00 \$ sont exigés.

D'AUTORISER la trésorière à rembourser les frais encourus sur présentation des pièces justificatives.

D'AUTORISER un virement de crédits budgétaires du poste 02 100 00 346 – Conseil délégations diverses – aux poste 02 470 00 346 – Environnement délégations diverses et 02 470 00 310 et Environnement frais de déplacements.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-045

AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT POUR LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2017 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON

CONSIDÉRANT QUE la Ville contribue financièrement aux activités de la Corporation de développement économique de Sutton pour l'année 2017 au montant de 174 690 \$ et doit procéder au premier versement de la contribution pour un montant de 87 345 \$;

Sur la proposition de Nathalie Bédard
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement du premier versement, comme

participation financière de la Ville, pour l'année 2017, à la Corporation de développement économique de Sutton, au montant de 87 345 \$, et ce, après la perception du premier versement de taxes municipales 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-046

APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par Kenneth Hill

IL EST RÉSOLU :

DE SIGNIFIER notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

DE POURSUIVRE ET D'INTENSIFIER les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois:

- par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
- par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre.

D'INVESTIR les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'ACHEMINER copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois

et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-047

SOUTIEN MORAL À LA VILLE DE QUÉBEC SUITE À LA TUERIE DANS UNE MOSQUÉE

CONSIDÉRANT QUE le 29 janvier 2017, un acte de terrorisme a été commis dans une mosquée située à Québec, causant la mort de 6 personnes et en blessant plusieurs autres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal déplore ce geste haineux;

CONSIDÉRANT la nécessité de démontrer une solidarité contre de tels comportements qui ne correspondent pas aux valeurs de la société québécoise;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Nathalie Bédard

IL EST RÉSOLU :

DE DÉNONCER tout acte de terrorisme et en particulier le geste commis le 29 janvier 2017 contre les fidèles réunis à la mosquée de Québec.

DE TÉMOIGNER au maire, aux citoyens de la ville de Québec, ainsi qu'aux victimes et à leur famille de la profonde sympathie du conseil municipal suite à la tuerie survenue dans une mosquée le 29 janvier dernier.

DE PRÔNER l'harmonie et la solidarité de tous les groupes culturels, sociaux et religieux, ainsi qu'une cohabitation pacifique.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la mosquée, au maire de Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Premier Ministre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-048

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 191 945 \$ ET UN EMPRUNT DE 191 945 \$ POUR LA MISE À NIVEAU DES ÉTANGS AÉRÉS ET DE LEURS ÉQUIPEMENTS

AVIS DE MOTION est donné par Winston Bresee qu'à une prochaine séance du conseil, il ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement intitulé « Règlement décrétant une dépense de 191 945 \$ et un emprunt de 191 945 \$ pour la mise à niveau des étangs aérés et de leurs équipements ».

Ledit règlement a pour objet de décréter une dépense de 191 945 \$ et un emprunt de 191 945 \$ pour la mise à niveau des étangs aérés et de leurs équipements.

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

2017-02-049

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 274 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION

**POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES
OU ACTIVITÉS DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2017**

AVIS DE MOTION est donné par Kenneth Hill qu'à une prochaine séance du conseil, il ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 274 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2017 ».

Ledit règlement a pour objet de modifier la tarification établie pour l'achat d'arbustes supplémentaires lors de la journée régionale de distribution d'arbustes de bandes riveraines organisée en collaboration avec la MRC Brome-Missisquoi.

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2017 AU 31 JANVIER 2017**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions de l'article 9.6 du règlement numéro 208 tel qu'amendé par les règlements numéros 208-1, 208-2-2013 et 208-3-2014, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2017.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y
INCLUANT LE BORDEREAU DES PAIES, ET CE, POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 JANVIER 2017**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement numéro 208 tel qu'amendé par les règlements numéros 208-1, 208-2-2013 et 208-3-2014, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2017.

2017-02-050

**EXAMEN ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À
PAYER DATÉE DU 1^{ER} FÉVRIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont examiné la liste des comptes à payer datée du 1^{er} février 2017 et dont le total s'élève à 295 952,14 \$.

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer datée du 1^{er} février 2017, et dont le total s'élève à 295 952,14 \$.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL POUR LES
PERMIS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION / RÉPARATION
/ TRANSFORMATION, D'ABATTAGE D'ARBRES ET DE**

CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel du mois de janvier 2017 des permis de construction / rénovation / réparation / transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines, soumis par Réal Girard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL POUR LES PERMIS GÉNÉRAUX ET PERMIS DE LOTISSEMENT

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, du mois de janvier 2017, soumis par Réal Girard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Madame la conseillère Nathalie Bédard quitte la salle à 20h00.

2017-02-051

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) RELATIVE À DES TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 22 RUE PRINCIPALE NORD, SUR LE LOT 4 848 545 DU CADASTRE DU QUÉBEC (2016-90051)

CONSIDÉRANT QU'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à des travaux de rénovation extérieure pour le bâtiment situé au 22 rue Principale Nord, sur le lot 4 848 545 du cadastre du Québec (2016-90051);



LOCALISATION : 22 RUE PRINCIPALE NORD

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent la modification de deux ouvertures donnant sur l'élévation latérale gauche, par l'agrandissement de deux fenêtres;



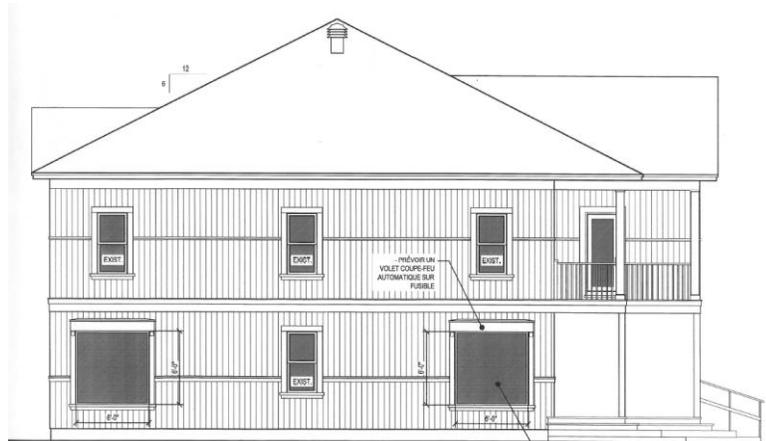
BÂTIMENT ACTUEL



ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé est assujéti au *Règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Sutton (PIIA)*;

CONSIDÉRANT les plans préparés par la firme Atelier A. Bellavance, plans datés du 15 décembre 2016, et déposés par la requérante :



ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE PROPOSÉE

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé très près de la ligne latérale gauche du lot, et qu'en conséquence les fenêtres devront être conçues de façon à être conformes au code national du bâtiment CNB95, à son article 9.10.14.2, en ce qui a trait aux séparations spatiales;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la présente demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour des travaux de rénovation extérieure sur l'élévation latérale gauche, afin de remplacer deux fenêtres, le tout conformément aux plans préparés par Atelier A. Bellavance, plans datés du 15 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Nathalie Bédard revient dans la salle à 20h01.

2017-02-052

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-
POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

DE CONFIER à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2017.

DE PERMETTRE à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types de quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

DE CONFIER à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

DE RESPECTER les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

DE RECONNAÎTRE que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxe à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

D'AUTORISER le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de l'objet de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-053

DÉSIGNATION DE LA NOUVELLE PERSONNE RESPONSABLE DU MANDAT DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (PEP)

CONSIDÉRANT QUE M. Ghislain Marois a quitté son emploi à titre de mécanicien et responsable du Programme d'entretien préventif (ci-après « PEP ») et que le service du contrôle routier de la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « SAAQ ») exige qu'une nouvelle personne soit désignée responsable du mandat du PEP;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER M. Nicolas-Éric Vary, directeur du service des travaux publics, à titre de responsable du mandat du PEP et **D'AUTORISER** ce dernier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs au PEP requis par la SAAQ.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-054

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE AVEC M. GILLES BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Boucher est propriétaires d'un véhicule de marque GMC 2500, 1999;

CONSIDÉRANT QUE la nuit du 2 janvier 2017, M. Boucher avait stationné son véhicule dans son stationnement privé situé au 30-A, rue Principale Nord, à Sutton;

CONSIDÉRANT QUE durant les opérations de déneigement, les employés de la Ville ont malencontreusement soufflé un excès de neige ayant pu emporter de la glace alors que la benne basculante était pleine, ce qui a pu endommager le miroir du véhicule de M. Boucher;

CONSIDÉRANT QUE le 9 janvier 2017, M. Boucher a adressé une lettre à la Ville afin de réclamer le montant de la facture pour le remplacement du miroir, soit la somme de 36,79 \$;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent s'entendre afin de régler à l'amiable cette réclamation;

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une transaction et quittance avec M. Gilles Boucher concernant le montant réclamé par ce dernier pour des dommages causés à son véhicule par un employé de la Ville.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de la somme de 36,79 \$ à M. Gilles Boucher à titre de paiement complet et final découlant de la transaction et quittance.

D'AUTORISER un virement de crédits budgétaires du poste 02 320 00 995 – Voirie réclamation dommages intérêts - au poste 02 330 00 99 – Enlèvement neige réclamation dommages intérêts.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-055

ORDONNANCE DE VENDRE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE des immeubles situés sur le territoire de la Ville ont des arrérages de taxes au 31 décembre 2014 ou des arrérages de taxes de 50 \$ et plus pour l'exercice 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire recouvrer ces montants;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance

de la liste des immeubles visés produite par la trésorière;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste des immeubles qui ont des arrérages de taxes au 31 décembre 2014 ou qui ont des arrérages de taxes de 50 \$ et plus pour l'exercice 2015 afin qu'ils soient inscrits à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes.

D'ORDONNER à la greffière de transmettre au directeur général de la Municipalité régionale du comté de Brome-Missisquoi ainsi qu'aux bureaux de la Commission scolaire Val-des-Cerfs et de la Commission scolaire Eastern Townships, un extrait desdits immeubles tel qu'approuvé précédemment.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-056

AUTORISATION À ENCHÉRIR EN REGARD DES IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Serge Poirier
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la greffière, ou en son absence la trésorière adjointe, à enchérir et à se porter acquéreur, s'il y a lieu, pour et au nom de la Ville, en regard des immeubles de son territoire mis en vente pour défaut de paiement de taxes par la MRC Brome-Missisquoi en date du 8 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-057

REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION À CLASSEMENT LUC BEAUDOIN INC.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjugé le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un système d'étagères de rangement mobiles et d'étagères fixes à Classement Luc Beaudoin inc., et ce, conformément à la résolution numéro 2016-08-422;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux documents d'appel d'offres, Classement Luc Beaudoin inc. a déposé un chèque au montant de 5 350 \$ à titre de garantie d'exécution;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs à l'installation des étagères ont été réalisés à l'entière satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière;

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par Serge Poirier
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le remboursement de la

garantie d'exécution au montant de 5 350 \$ déposée par Classement Luc Beaudoin inc. dans le cadre de l'appel d'offres 010-GR-I-16 pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un système d'étagères de rangement mobiles et d'étagères fixes.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-058

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de rénovation à l'hôtel de ville, un comité *ad hoc* a dû être créé relativement à la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT QUE par sa Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, le ministre a établi des procédures administratives qui prévoient, notamment, que les propriétaires s'engagent, par entente, à verser au ministre les frais de fonctionnement des comités *ad hoc* constitués pour l'application de la politique, ainsi que les coûts afférents à l'administration des programmes d'intégration des arts;

CONSIDÉRANT QUE les sommes perçues des propriétaires en vertu de ces ententes sont notamment utilisées pour payer les honoraires des membres des comités *ad hoc*, le remboursement de leurs frais de déplacement et le paiement des diverses dépenses afférentes à l'administration de ces programmes;

CONSIDÉRANT QU'afin de se conformer à ladite Politique la Ville doit maintenant procéder au paiement de ces sommes;

Sur la proposition de Nathalie Bédard
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la Ville l'Entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics transmise par le ministère de la Culture et des Communications et **D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement des sommes qui y sont mentionnées pour un total de 4 641 \$.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-059

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT D'ÉDITION GRATUITE POUR LA PRODUCTION D'UN CALENDRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE suivant la production du calendrier 2017, la Ville désire renouveler l'expérience et produire un calendrier pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Éditions Média Plus Communication offre de prendre à sa charge tous les frais occasionnés par l'édition de cette publication (maquette, photocomposition, impression), et ce, sans aucune participation financière de la Ville grâce

à des emplacements publicitaires prévus à cet effet parmi les articles rédactionnels et photos;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Éditions Média Plus Communication prend à sa charge, en exclusivité, la recherche et la gestion de publicité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signer un contrat avec la compagnie Éditions Média Plus Communication pour débiter la production du calendrier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière;

Sur la proposition de Nathalie Bédard

Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la greffière ou le maire, à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'édition gratuite pour la production d'un calendrier 2018, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER le paiement de la somme nécessaire pour la distribution du calendrier par Poste Canada, soit un maximum de 900 \$.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-060

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPE DE L'UMQ.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER l'adhésion de la Ville au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de contrat.

D'OCTROYER le contrat pour une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

DE S'ENGAGER à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les

informations nécessaires à l'appel d'offres.

DE S'ENGAGER à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

DE S'ENGAGER à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par la Ville de Sutton.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-061

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR LA GESTION DU RÉSEAU DES SENTIERS PÉDESTRES AVEC LE PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON

CONSIDÉRANT QUE le 19 septembre 2016, le conseil a adopté la résolution numéro 2016-09-494 afin d'aviser le Parc d'Environnement Naturel de Sutton (ci-après le « PENS ») de son intention de mettre fin à la convention pour l'exploitation du réseau de sentiers pédestres sur les monts Sutton intervenue entre la municipalité du Canton de Sutton et le PENS en date du 16 juin 2000, et ce, à compter du 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2016, le conseil a adopté la résolution numéro 2016-12-641 afin de prolonger la convention pour l'exploitation du réseau de sentiers pédestres sur les monts Sutton actuellement en vigueur, et ce, jusqu'au 31 janvier 2017, dans le but de permettre la conclusion d'une nouvelle entente concernant la gestion des sentiers pédestres aménagés sur les terrains appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal croit qu'il est dans l'intérêt de tous que les communications soient améliorées entre le PENS et chacun des principaux propriétaires fonciers des terrains où sont situés les sentiers pédestres gérés par le PENS;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire travailler en collaboration avec le PENS afin de réaliser un objectif commun, soit d'assurer la pérennité et le développement des sentiers pédestres sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire assurer le maintien du développement récréotouristique à Sutton et de collaborer avec tous les acteurs afin de continuer à faire de Sutton une destination pour les activités de plein air;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le PENS se sont entendu sur les termes d'une nouvelle entente, à la satisfaction de chacune des parties;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis au conseil municipal;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Nathalie Bédard

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Louis Dandenault, maire et Réal Girard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à signer pour et au nom de la Ville l'Entente pour la gestion du réseau des sentiers pédestres avec le Parc d'Environnement Naturel de Sutton, telle que soumise.

DE NOMMER M. Winston Bresee à titre de représentant du conseil municipal afin participer aux rencontres du conseil d'administration du PENS à titre d'observateur avec droit de parole, sans droit de vote, et ce, jusqu'à ce que le PENS ait procédé à la révision de ses règlements

généraux afin de permettre à cet élu de siéger au conseil d'administration à titre de représentant de la nouvelle catégorie de membres partenaires, et ce, en conformité avec l'article 5 de l'entente.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-062

ADOPTION DES GRILLES SALARIALES POUR LES POSTES DES EMPLOYÉS DE LOISIRS POUR LA SAISON ESTIVALE 2017

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer les taux salariaux pour les employés de loisirs pour la saison estivale 2017;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER, pour la saison estivale 2017, les grilles salariales ici-bas pour les postes de moniteurs de natation, sauveteurs et coordonnateurs de la piscine municipale :

MONITEUR DE NATATION

Années d'expérience	2017 Moniteurs de natation	2017 Assistants avec Médaille de bronze & Croix de bronze	2017 Aide-moniteur avec Médaille de bronze
Base	15,50 \$	12,00 \$	11,25 \$
1	15,75 \$	12,25 \$	11,25 \$
2	16,00 \$	12,50 \$	
3	16,25 \$	12,75 \$	
4	16,50 \$	13,00 \$	
5	16,75 \$	13,25 \$	
6 et +	17,00 \$	13,50 \$	

*Pour les heures d'enseignement d'Aquaforme et d'aquajogging, le moniteur d'Aquaforme qualifié reçoit 1 \$ de l'heure additionné à son salaire régulier.

SAUVETEUR

Années d'expérience	2017 Sauveteur national	2017 Assistants avec Croix de Bronze
Base	14,75 \$	11,25 \$
1	15,00 \$	11,50 \$
2	15,25 \$	11,75 \$
3	15,50 \$	12,00 \$
4	15,75 \$	12,25 \$
5	16,00 \$	12,50 \$
6 et +	16,25 \$	12,75 \$

POSTE DE COORDONNATEUR AQUATIQUE

Expérience	Salaire
Base	17,25 \$
1 année	17,50 \$
2 années	17,75 \$
3 années	18,25 \$
4 années et suivants	19,00 \$

D'ADOPTER, pour la saison estivale 2017, les grilles salariales ici-bas pour les postes d'animateur de camp de jour et coordonnateurs du camp de jour :

COORDONNATEUR DU CAMP DE JOUR

Années d'expérience	2017
Base	15,00 \$
1	15,50 \$
2	16,00 \$
3	16,50 \$
4 et +	17,00 \$

ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR

Années d'expérience	2017	Jeunes moniteurs bénévoles
Base	12,00 \$	Sorties gratuites
1	12,50 \$	
2	13,00 \$	
3	13,50 \$	
4	14,00 \$	
5	14,50 \$	
6	15,00 \$	

Adoptée à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

2017-02-063

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-12-649 INTITULÉE « UTILISATION GRATUITE DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE DE SUTTON POUR DES ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS DE 0 À 5 ANS »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2016-12-649 intitulée « Utilisation gratuite du gymnase de l'école de Sutton pour des activités pour les enfants de 0 à 5 ans »;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution prévoit que l'activité se tiendra les dimanches durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE l'activité pourrait également se tenir les samedis;

CONSIDÉRANT QUE pour la saine administration de la Ville, il y aurait lieu de corriger la résolution afin d'y indiquer les deux possibilités;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution numéro 2016-12-649 afin de modifier le journée d'activité offerte, et à cet effet :

- Remplacer le 3^{ième} paragraphe du préambule par le suivant :

« **CONSIDÉRANT QUE** Mme D'Avignon aimerait ouvrir le gymnase de l'école durant 2 heures les samedis ou les dimanches, et ce, à raison d'une fois par semaine, pour des jeux libres pour les enfants de Sutton accompagnés de leurs parents; ».

- Remplacer le paragraphe de la conclusion par le suivant :

« **D'AUTORISER** l'utilisation gratuite les samedis ou les dimanches, du 1^{er} janvier au 30 avril 2017, pour la réalisation de l'activité de jeux libres pour les enfants de 0 à 5 ans, et ce, pour une période de 2 heures. »

Adoptée à l'unanimité

2017-02-064

AVENANT NUMÉRO 3 - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC GOYETTE-HILL PHASE III

CONSIDÉRANT QUE la Ville a débuté les travaux de construction pour la phase III du projet d'aménagement du parc Goyette-Hill;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour des services professionnels en architecture et que le conseil municipal a adjugé le contrat en service professionnel pour la surveillance des travaux pour le projet d'aménagement du parc Goyette-Hill phase 3, à Caroline Denommée Architecte inc., et ce, conformément à la résolution numéro 2016-05-275;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour des services professionnels en ingénierie et que le conseil municipal a adjugé le contrat en service professionnel pour la surveillance des travaux pour le projet d'aménagement du parc Goyette-Hill phase 3, à Beaudoin Hurens, et ce, conformément à la résolution numéro 2016-05-276 ;

CONSIDÉRANT QUE Beaudoin Hurens, ingénieurs, a fait parvenir à la Ville l'avenant N°3, daté du 11 janvier 2017, pour un montant de 4 149,04 \$ plus les taxes;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Mme Suzanne Lessard Gilbert, trésorière, à signer pour et au nom de la Ville, l'avenant N°3 pour un montant de 4 149,07 \$, plus les taxes applicables, tel que soumis pas Beaudoin Hurens, ingénieurs.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-065

AUTORISATION DE PAIEMENT DES COÛTS POUR LE BRANCHEMENT PAR HYDRO QUÉBEC AU PARC MUNICIPAL GOYETTE-HILL

CONSIDÉRANT les travaux en cours découlant du projet d'aménagement du parc municipal Goyette-Hill, phase 3;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment se trouve à plus de 21 m du poteau d'Hydro Québec présent sur le lieu;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer le nouveau branchement électrique au bâtiment, l'installation d'un nouveau poteau doit être effectuée;

CONSIDÉRANT QU'Hydro Québec nous a envoyé une évaluation sommaire des coûts pour les travaux à effectuer se chiffrant à 1 495.82 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation effectuée par Hydro Québec est précise à plus ou moins 30%;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de la contribution de 1 495.82 \$ est exigible avant le début des travaux;

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Mme Suzanne Lessard-Gilbert, trésorière, à signer pour et au nom de la Ville, la demande d'Hydro Québec, pour un montant de 1 495.85 \$ plus taxes applicable.

D'AUTORISER le paiement de 1 495.82 \$ à Hydro Québec pour la pose d'un nouveau poteau de branchement et pour le raccordement.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-066

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC GOYETTE-HILL PHASE 3

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjugé le contrat pour l'aménagement du parc Goyette-Hill phase 3, à Comco Entrepreneurs en bâtiment, et ce, conformément à la résolution numéro 2016-10-540 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjugé le contrat en service professionnel pour la surveillance des travaux pour le projet d'aménagement du parc Goyette-Hill phase 3, à Beaudoin Hurens, et ce, conformément à la résolution numéro 2016-05-276 ;

CONSIDÉRANT QUE Stéphane Archer-Dejoie, ing. jr., de la compagnie Beaudoin Hurens, a transmis en date du 1^{er} février 2017, le certificat de paiement numéro 3 pour un montant de 97 458,92 \$, incluant les taxes et la retenue de 10% ;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3, à Comco Entrepreneurs en bâtiment, pour un montant de 97 450,92 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce, conformément à la demande de paiement numéro 3 transmise en date du 1^{er} février 2017 par Stéphane Archer-Dejoie, ing. jr., de la compagnie Beaudoin Hurens, pour le projet d'aménagement du parc Goyette-Hill phase 3.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-067

AUTORISATION DE PASSAGE DU TOUR CYCLISTE « GRAN FONDO CANTONS-DE-L'EST ÉDITION 2017 », LE 4 JUIN 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande écrite d'autorisation de passage du tour cycliste « Gran Fondo Cantons-de-l'Est édition 2017 », datée du 18 octobre 2016, afin de passer et de faire une pause sur le territoire de la Ville, le 4 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le parcours demeurera ouvert à la circulation automobile et les cyclistes seront encadrés par l'organisation du Gran Fondo Cantons-de-l'Est édition 2017;

CONSIDÉRANT QUE le tour cycliste « Gran Fondo Cantons-de-l'Est édition 2017 » est un événement permettant aux citoyens de se rassembler et que près de 400 participants sont invités;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du tour cycliste « Gran Fondo Cantons-de-l'Est édition 2017 » feront partir les participants par petits groupes de 14 personnes;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Serge Poirier
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le passage du tour cycliste « Gran Fondo Cantons-de-l'Est édition 2017 », le 4 juin 2017 aux conditions suivantes :

- L'organisme responsable de l'événement devra prendre les mesures nécessaires afin de décharger la Ville contre toute poursuite et fournir la preuve d'une assurance responsabilité pour la tenue de l'événement;
- L'organisme responsable de l'événement devra fournir les autorisations du MTQ;
- L'organisme responsable de l'événement devra informer le service ambulancier de Cowansville;
- L'organisme responsable de l'événement devra aviser la Ville de tout changement de circuit.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-068

**DÉMISSION DE M. MICHAEL WATSON, À TITRE DE
POMPIER AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE M. Michael Watson a remis sa démission à titre de pompier pour le service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent le bon travail de M. Michael Watson à titre de pompier au sein du service de sécurité incendie, et ce, depuis le 1^{er} août 1989 jusqu'au 31 décembre 2006, pour ensuite réintégrer le service depuis le 6 décembre 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de M. Michael Watson au sein du service de sécurité incendie, et ce, à compter du 6 février 2017 et **DE LE REMERCIER** pour ses années de service.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-069

DÉMISSION DE MME JOAN BELL À TITRE DE PREMIÈRE RÉPONDANTE AU SEIN DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE Mme Joan Bell a remis sa démission à titre de première répondante pour le service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent le bon travail et l'implication de Mme Joan Bell à titre de première répondante au sein du service des premiers répondants, et ce, depuis le 30 avril 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de Mme Joan Bell au sein du service des premiers répondants, et ce, à compter du 6 février 2017 et **DE LA REMERCIER** pour ses années de service.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-070

DÉMISSION DE M. SAMUEL GAGNÉ À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT AU SEIN DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE M. Samuel Gagné a remis sa démission à titre de premier répondant pour le service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent le bon travail et l'implication de M. Samuel Gagné à titre de premier répondant au sein du service des premiers répondants, et ce, depuis le 30 avril 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de M. Samuel Gagné au sein du service des premiers répondants, et ce, à compter du 6 février 2017 et **DE LE REMERCIER** pour ses années de service.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-071

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA MRC BROME-MISSIQUOI

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I, 10 pompiers pour la formation pour véhicule d'élévation et la formation de 9 cadets-pompiers pour la section 1 du programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

D'AUTORISER M. Marc-Antoine Fortier, technicien en prévention incendie, à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-072

NOMINATION DE MEMBRES À TITRE DE CADETS-POMPIERS AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie désire assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT l'intérêt de nos jeunes âgés entre 16 et 18 ans sur le territoire de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une demande de candidatures sur le site "Facebook" du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les cadets-pompiers ne seront pas rémunérés;

CONSIDÉRANT QUE les candidats devront faire une formation du secteur 1 du programme pompier I, et que cette formation sera complétée en même temps que les 4 auxiliaires pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les candidats qui ont moins de 18 ans devront fournir un consentement parental;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la nomination des candidats suivants à titre de cadets-pompiers au sein du service de sécurité incendie:

- Alexandre Laplante;
- Alexandrine Roy;
- Bastien Thomas;
- Bianka Girouard;
- Corey Mireault;
- Jérémie Girouard;
- Jessica Gagné;
- Riley Goyette;
- Valérie Gagné.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-073

MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS DUFRESNE HÉBERT COMEAU INC.

CONSIDÉRANT le jugement de l'Honorable François Tôth, J.C.S., rejetant la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire, en cassation et en nullité et requête en injonction interlocutoire entreprise par Robert Benoit et 23 autres citoyens, jugement rendu le 5 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE suivant ce jugement, le groupe de citoyens a déposé une déclaration d'appel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'avocats afin de représenter la Ville devant la cour d'appel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est entendue avec la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau inc. qui l'a représentée en première instance afin que les frais de représentations devant la cour d'appel soient d'un montant maximum de 10 000 \$, plus les taxes et les déboursés;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau inc. afin de représenter la Ville dans le cadre de l'appel interjeté par Robert Benoit et als suivant le jugement rendu par l'Honorable François Tôth, J.C.S. en date du 5 janvier 2017 rejetant leur requête introductive d'instance en jugement déclaratoire, en cassation et en nullité et requête en injonction interlocutoire.

D'AUTORISER une affectation du surplus accumulé, dans la mesure du nécessaire, afin de pourvoir à la présente dépense.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-074

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - 20 000 \$ - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - CHEMINS DRAPER ET SCENIC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sutton a reçu une confirmation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à l'effet qu'une subvention de 20 000 \$ sera versée en égard aux travaux de revêtement mécanisé sur le chemin Draper;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses pour lesdits travaux s'élève à 100 854,03 \$;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Draper pour un montant subventionné de 20 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Draper dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-075

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - 30 000 \$ - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - CHEMINS DRAPER ET SCENIC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sutton a reçu une confirmation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à l'effet qu'une subvention de 30 000 \$ sera versée en égard aux travaux de revêtement mécanisé sur le chemin Draper;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses pour lesdits travaux s'élève à 100 854,03 \$;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Draper pour un montant subventionné de 30 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Draper dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2017-02-076

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉFENSE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités offre un programme d'aide financière pour les municipalités membres pour les dossiers juridiques présentant un intérêt pour l'ensemble des membres de la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait l'objet d'une poursuite en cassation et en nullité de ses règlements de zonage et de lotissement devant la cour supérieure et que l'Honorable François Tôth, J.C.S. a rendu un jugement rejetant la demande le 5 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE le 3 février 2017, les demandeurs ont déposé une déclaration d'appel afin de faire casser ledit jugement rendu par l'Honorable François Tôth, J.C.S.;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure remet en question, une fois de plus, le droit de tout conseil municipal, en tout temps, de procéder à des modifications à sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure a un impact direct sur la discrétion et le choix politique que peut faire un conseil de modifier son zonage et généralement ses règlements d'urbanisme en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le litige implique la détermination d'un principe et non pas seulement l'applicabilité dans les faits d'un principe déjà reconnu;

CONSIDÉRANT QUE ce litige concerne toutes les municipalités du Québec par le respect des compétences reconnues par la législation provinciale en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour les motifs ci-avant énoncés, la Fédération québécoise des municipalités a déjà accepté de contribuer au paiement des honoraires de première instance, et ce, jusqu'à concurrence de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà investi beaucoup d'argent afin de défendre ce principe et qu'elle doit à nouveau subir les frais d'un procès, mais cette fois, devant la cour d'appel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville demande une fois de plus à la Fédération québécoise des municipalités de démontrer son appui dans ce dossier par le versement d'une nouvelle contribution financière;

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ADRESSER une nouvelle demande d'aide financière à la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre du dossier *Robert Benoît et al. c. Ville de Sutton*, devant la cour d'appel du district de Montréal (numéro C.S. 460-17-002145-159).

D'AUTORISER la greffière à signer la demande d'aide financière.

DE TRANSMETTRE le formulaire de demande d'aide financière pour le fonds de défense des intérêts des municipalités avec la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-077

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉFENSE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec offre un programme d'aide financière pour les municipalités membres pour les dossiers juridiques présentant un intérêt pour l'ensemble des membres de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait l'objet d'une poursuite en cassation et en nullité de ses règlements de zonage et de lotissement devant la cour supérieure et que l'Honorable François Tôth, J.C.S. a rendu un jugement rejetant la demande le 5 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE le 3 février 2017, les demandeurs ont déposé une déclaration d'appel afin de faire casser ledit jugement rendu par l'Honorable François Tôth, J.C.S.;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure remet en question, une fois de plus, le droit de tout conseil municipal, en tout temps, de procéder à des modifications à sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure a un impact direct sur la discrétion et le choix politique que peut faire un conseil de modifier son zonage et généralement ses règlements d'urbanisme en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le litige implique la détermination d'un principe et non pas seulement l'applicabilité dans les faits d'un principe déjà reconnu;

CONSIDÉRANT QUE ce litige concerne toutes les municipalités du Québec par le respect des compétences reconnues par la législation provinciale en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour les motifs ci-avant énoncés, l'Union des municipalités du Québec a déjà accepté de contribuer au paiement des honoraires de première instance, et ce, jusqu'à concurrence de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà investi beaucoup d'argent afin de défendre ce principe et qu'elle doit à nouveau subir les frais d'un procès, mais cette fois, devant la cour d'appel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville demande une fois de plus à l'Union des municipalités du Québec de démontrer son appui dans ce dossier par le versement d'une nouvelle contribution financière;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'ADRESSER adresse une demande d'aide financière à l'Union des municipalités du Québec dans le cadre du dossier *Robert Benoît et al. c.*

Ville de Sutton, devant la cour d'appel du district de Montréal (numéro C.S. 460-17-002145-159).

D'AUTORISER la greffière à signer la demande d'aide financière.

DE TRANSMETTRE le formulaire de demande d'aide financière pour le fonds municipal d'aide juridique avec la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens questionnent les membres du Conseil.

2017-02-078

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20h37.

Adoptée à l'unanimité

Louis Dandenault
Maire

Julie Lamarche, OMA
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.